



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-015	Requérant :	Louis-David Demers
	Numéro de lot :	6 061 224
	Adresse civique :	122, rue Saint-Joseph
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser, pour la réalisation d'une opération cadastrale, une marge latérale de 2 mètres pour un bâtiment principal (presbytère).</p> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à la grille des usages et normes de la zone P-3, une marge latérale minimale de 3 mètres.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre une marge latérale inférieure de 1 mètre à la norme prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 16 septembre 2025.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe